



LIVRET D'ACCUEIL CHEZ CIVT FORMATION

Tel : 03 85 99 1183 / 06 37 14 47 98

Adresse : 23 rue H BECQUEREL Domaine SAÔNEOR 71100 CHALON SUR SAÔNE

Email : formation@civt.fr

Site internet : <https://www.civtformation.com/>

Présentation de l'organisme

La société **CIVT Formation** a été créée le **01/06/2018** et est issue de la séparation de la société CIVT Sécurité, existante depuis 2006, en 2 entités distinctes : **CIVT Sécurité** spécialisée dans les contrôles réglementaires tous domaines et **CIVT Formation**, spécialisée dans la formation dans le domaine professionnel (Habilitations électriques, SST, travaux en hauteur, AIPR, autorisations de conduite tous types d'engins, CACES® chariots élévateurs, plateformes élévatrices mobile de personnel, pont roulant).

CIVT Formation met tout en œuvre pour répondre au mieux au besoin des clients en proposant des sessions adaptées au niveau de chacun.

La politique qualité de **CIVT Formation** est axée sur 3 principes fondamentaux : Un nombre de stagiaires limité pour privilégier les échanges et la pratique, des formateurs compétents dans chaque discipline, du matériel récent et adapté.

Situation géographique

CIVT Formation se situe sur l'ancien site KODAK à CHALON SUR SAÔNE

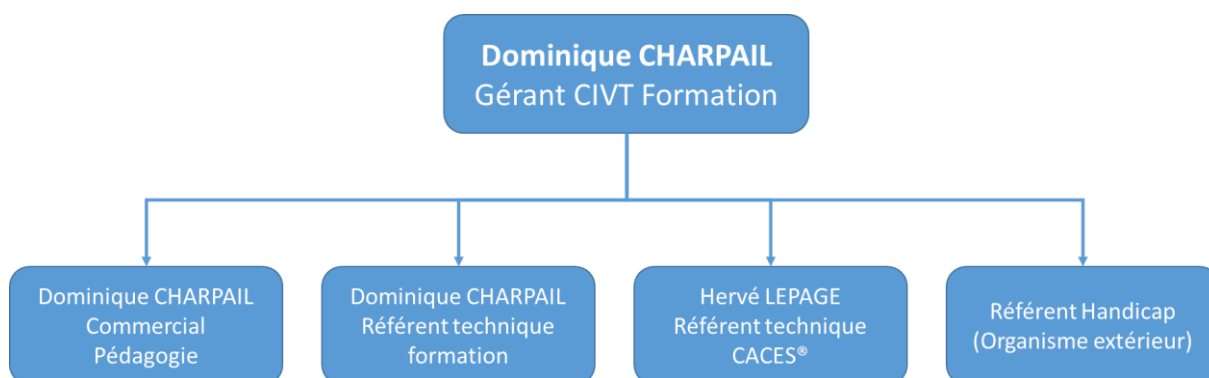


Informations sur la formation

CIVT Formation est ouvert de **08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00** chaque jour ouvré.

Une salle de pause avec frigo, four micro-onde, cafetière est mise à la disposition des stagiaires qui souhaitent se restaurer sur place. A proximité immédiate, il y a des boulangeries, grandes surfaces alimentaires et une cafétéria.

Organigramme



PROTOCOLE SECURITE :

Voir documents sur site :

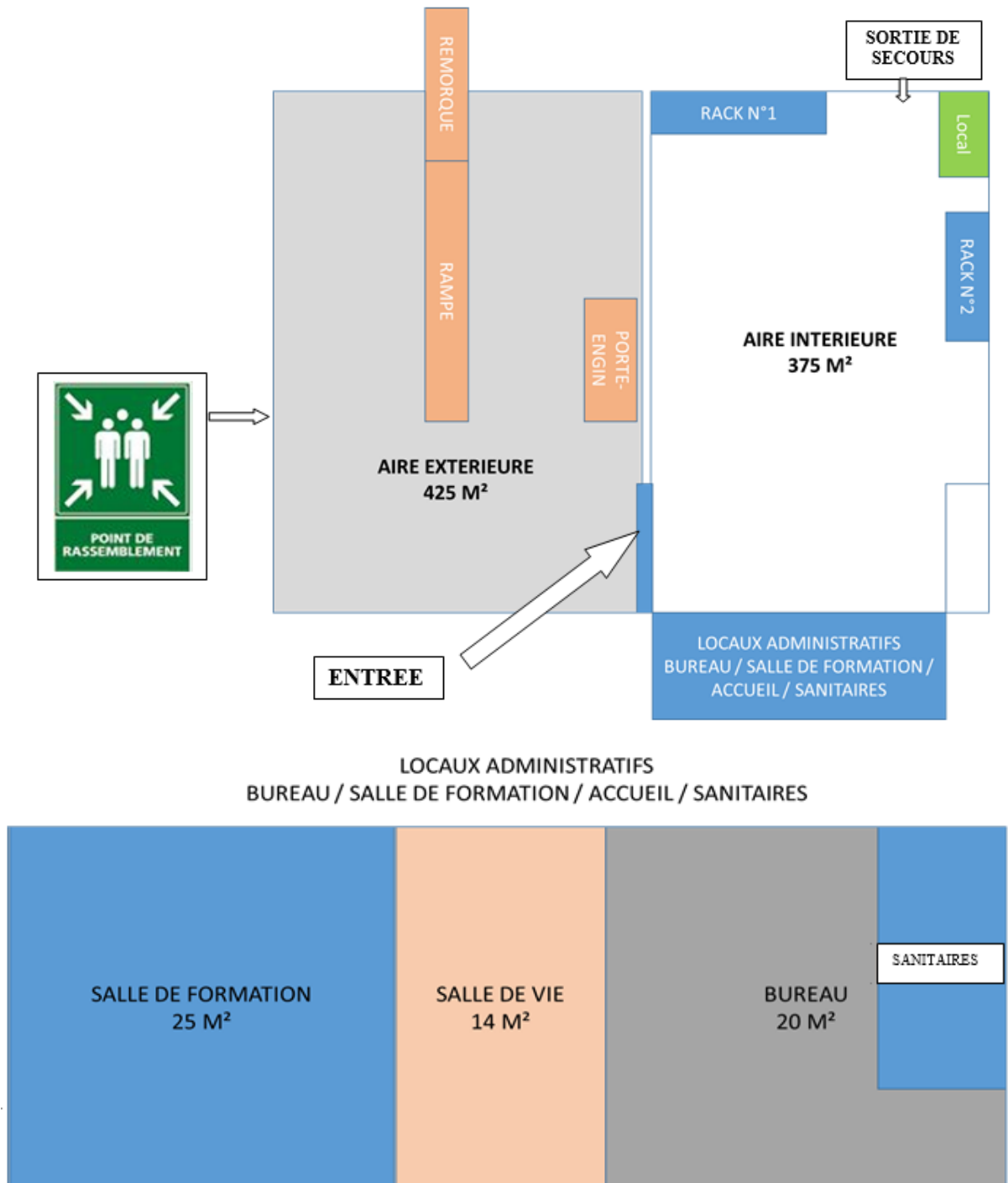
COMPLEMENT LIVRET D'ACCEUIL SECURITE CIVT FORMATION

Règlement intérieur :

Cf document : Règlement intérieur sur site

Moyens logistiques et pédagogiques

Vue d'ensemble



Désignation	Photos et/ou description
Local pour vestiaire Salle de vie de 14 m ²	
Sanitaires	Oui
Salle de formation/test de 25 m ²	
Distribution d'eau	Oui (frigo + bouteilles d'eau)

Droits et devoirs du stagiaire

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par le formateur.

L'accès aux installations pédagogiques et engins est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

Toute absence non justifiée sera rapportée à l'entreprise qui finance la formation.

En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme.

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.

Modalités d'accès aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre une formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. L'organisme référent handicap avec lequel CIVT FORMATION travaille est **AGEFIPH** : Courriel : rhf-bfc@agefiph.asso.fr , tél [03.80.28.04.43](tel:03.80.28.04.43).